



STATISTIQUE CANTONALE DES DÉCHETS

■ ANNÉE 2020



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Service de l'environnement
Section Eaux de surface et déchets

Departement für Mobilität, Raumplanung und Umwelt
Dienststelle für Umwelt
Sektion Oberflächengewässer und Abfälle

Chargé de la planification de la gestion des déchets, le Service de l'environnement (SEN) collecte auprès des communes et des entreprises les données annuelles permettant d'établir une statistique cantonale des déchets. Ce recensement découlant de l'art. 6 OLED¹, permet au canton de définir les besoins en installation d'élimination des déchets, d'éviter les

surcapacités et de fixer en collaboration avec les communes les emplacements les plus stratégiques. Le présent document vise à donner une vue d'ensemble sur les quantités de déchets urbains produits en Valais en 2020 ainsi que leur mode de gestion. L'évolution cantonale est également comparée à la situation en Suisse.

Selon l'art. 3 OLED, on entend par déchets urbains les déchets produits par les ménages, ainsi que ceux qui proviennent d'entreprises comptant moins de 250 postes à plein temps et dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportions². Ils sont composés des ordures ménagères, des encombrants et des déchets provenant des collectes séparées (verre, papier/carton, ferraille, aluminium, biodéchets, PET, textile, ...). En Valais, 540 kg de déchets urbains ont été produits en 2020

en moyenne par habitant. Ce chiffre correspond à 1.48 kg par jour et par habitant, soit un total annuel de près de 188'000 t de déchets issus des collectes communales du canton du Valais (pour une population atteignant 348'503 habitants). La quantité de déchets urbains par habitant produits par les communes a repris l'ascenseur en 2020, alors qu'elle connaissait une baisse depuis 2016 ; elle a augmenté de 4 %, principalement au niveau du tonnage du verre, des ordures ménagères et de la ferraille.

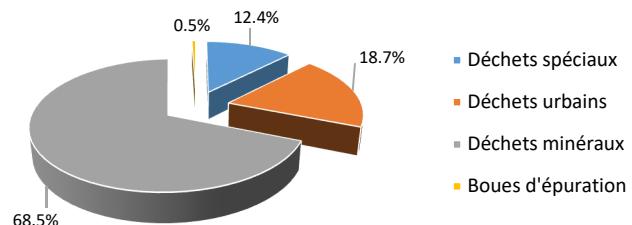
MÉTHODOLOGIE

Les résultats sont présentés en tonnes. A l'heure actuelle, seule la production des déchets urbains fait l'objet d'une comparaison au niveau national. Les tonnages de déchets exprimés par commune sont issus du traitement des données transmises par

les communes et les conseillers en déchets. Bien que les chiffres délivrés dans la présente note soient indicatifs et entachés d'incertitudes, les tendances de l'évolution de la gestion des déchets dans le canton se distinguent bien.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN VALAIS EN 2020

En 2020, plus de 2.5 millions de tonnes de déchets ont été produits dans le canton. De manière similaire à la Suisse, la plus grande part (68.5 %) concerne les déchets minéraux (par ex. béton, bitume, matériaux d'excavation), suivis des déchets urbains (18.7 %) et des déchets spéciaux (12.4 %), en particulier les déchets industriels.

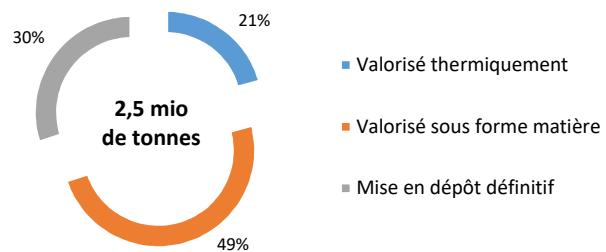


¹ Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016

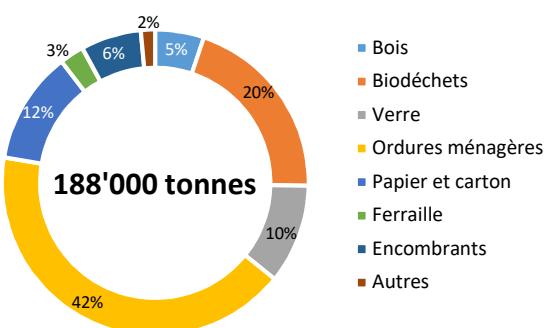
² A partir du 1^{er} janvier 2019, les déchets assimilables aux ordures ménagères détenus par les entreprises comptant plus de 250 postes à plein temps n'entrent plus dans cette catégorie (art. 49 OLED)

RÉPARTITION DU MODE DE GESTION DES DÉCHETS EN 2020

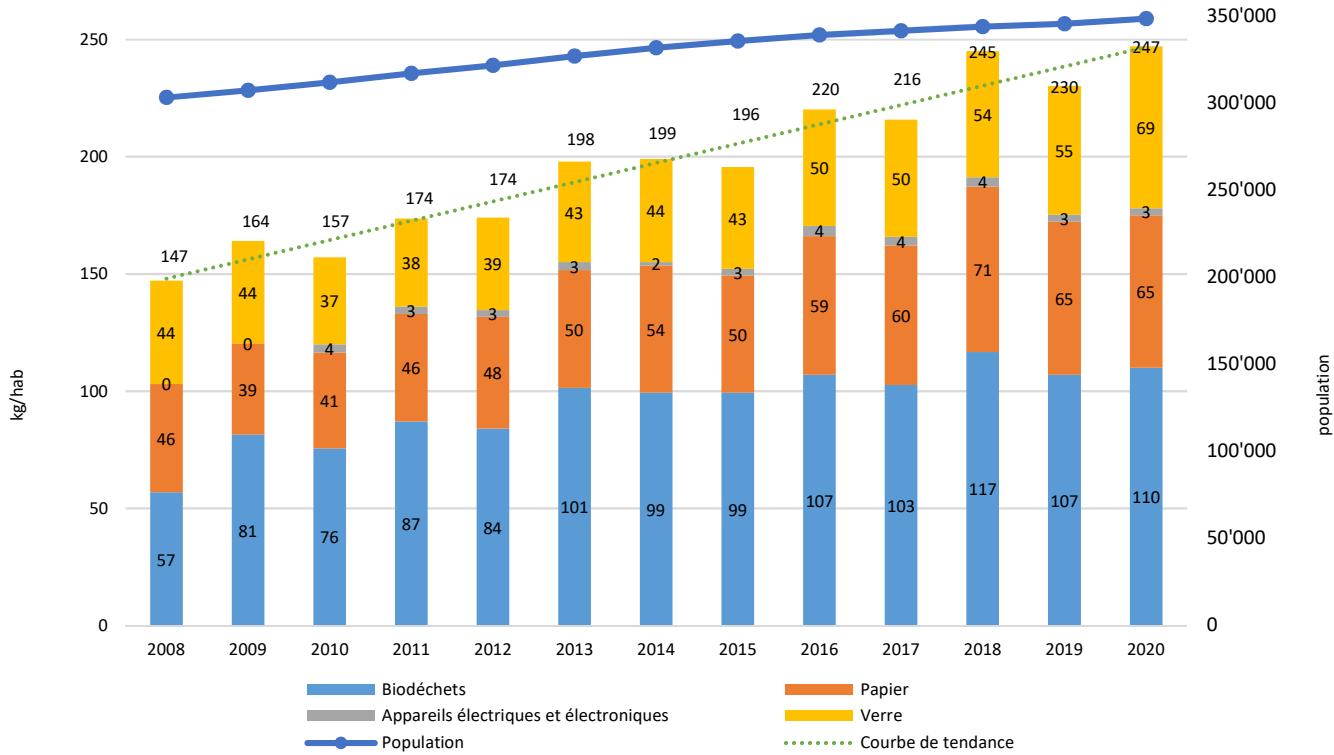
Près de 50 % des déchets sont valorisés sous forme de matière, tandis que plus d'un cinquième (20.7 %) le sont sous forme d'énergie. Les trois UVTD³ du canton valorisent thermiquement les ordures ménagères, les encombrants et des déchets combustibles, comme le bois usagé, les huiles usagées et les boues d'épuration. Par rapport à 2019, le pourcentage de déchets mis en dépôt définitif est légèrement remonté pour atteindre les 30 %.



QUANTITÉ DE DÉCHETS URBAINS PRODUITS EN 2020 - PART COMMUNALE



COLLECTE SÉPARÉE - PART COMMUNALE



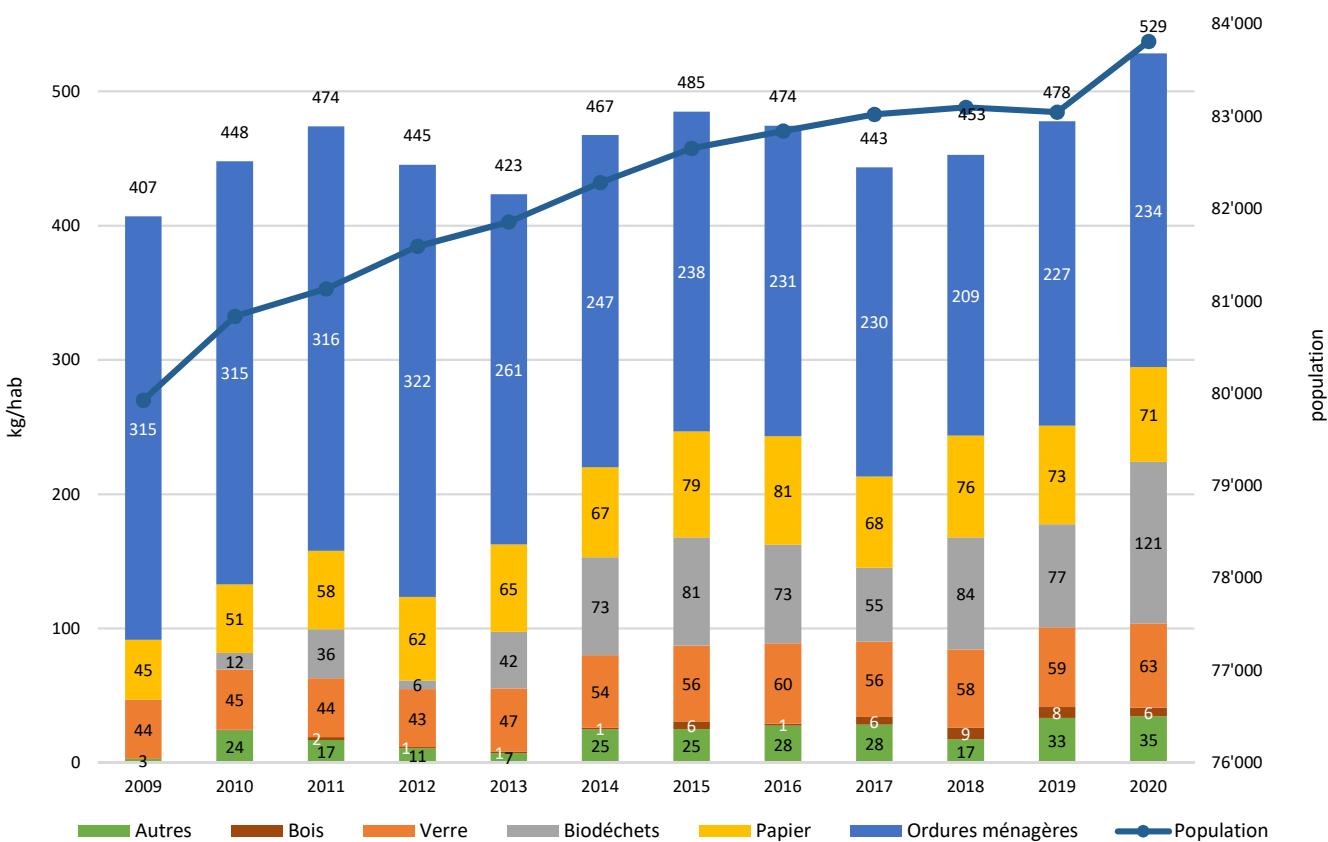
³ Usine de valorisation thermique des déchets

La quantité d'ordures ménagères valorisées en UVTD a donc connu une augmentation en 2020, au contraire de la tendance de ces dernières années. Cela est peut-être lié à la pandémie qui a entraîné des modifications d'habitudes de consommation. Les données des prochaines années aideront à mieux déterminer cela. En 2020, la quantité d'ordures ménagères par habitant reste plus élevée dans le Haut-Valais (234 kg/hab contre 167 kg/hab pour le Valais romand). Cette tendance se dessine depuis l'introduction de la taxe causale dans le Valais romand au 1^{er} janvier 2018. Entre 2012 et 2013, consécutivement à l'introduction de la taxe au sac sur plusieurs communes du Haut-Valais, une baisse de 61 kg par habitant et par an de déchets collectés en tant qu'ordures ménagères a été constatée dans cette région du canton. Cette valeur a poursuivi sa diminution jusqu'à 2018. Elle est à nouveau en augmentation mais reste inférieure à celle de 2012. Entre 2017 et 2018, la même taxe a entraîné dans le Valais romand, une diminution de 98 kg par

habitant et par an d'ordures ménagères. Elle a connu une augmentation de 4 kg entre 2019 et 2020.

A noter qu'en 2020, la quantité totale de déchets par habitant est plus élevée dans le Haut-Valais que dans le Valais romand. Les différences observées entre 2019 et 2020 sont surtout dépendantes des biodéchets. En effet, le Haut-Valais a connu une forte augmentation de récolte de biodéchets selon les données transmises par les communes et les conseillers en déchets. Etant donné qu'il y avait souvent des données manquantes à ce sujet dans cette partie du canton, il est possible que ce chiffre soit davantage un réajustement qu'une augmentation significative de biodéchets. Quant à la partie francophone du canton, une certaine stabilité semble s'y dessiner. Les données des prochaines années permettront de préciser ces tendances ou de les infirmer.

QUANTITÉ DE DÉCHETS URBAINS PRODUITS PAR LES COMMUNES DU HAUT-VALAIS



La catégorie « Autres » comprend l'aluminium, les appareils électriques et électroniques, les piles, les textiles, la ferraille, le PET et les encombrants.

QUANTITÉ DE DÉCHETS URBAINS PRODUITS PAR LES COMMUNES DU VALAIS ROMAND



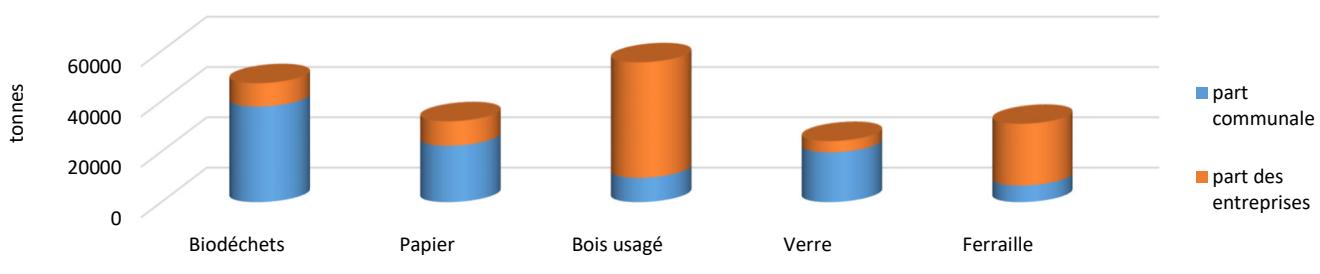
La catégorie « Autres » comprend l'aluminium, les appareils électriques et électroniques, les piles, les textiles, la ferraille, le PET et les encombrants.

Certains types de déchets, comme le bois usagé et la ferraille sont produits en plus grande quantité par les entreprises que par les communes.

Depuis 2009, on constate une augmentation des quantités de déchets collectés séparément dans le canton. Ces collectes englobent les quantités produites par les communes, ainsi que celles produites par les entreprises valaisannes. La comparaison entre le taux de recyclage suisse et le taux de recyclage valaisan se fonde sur les critères de l'OFEV⁴, à savoir de considérer le PET,

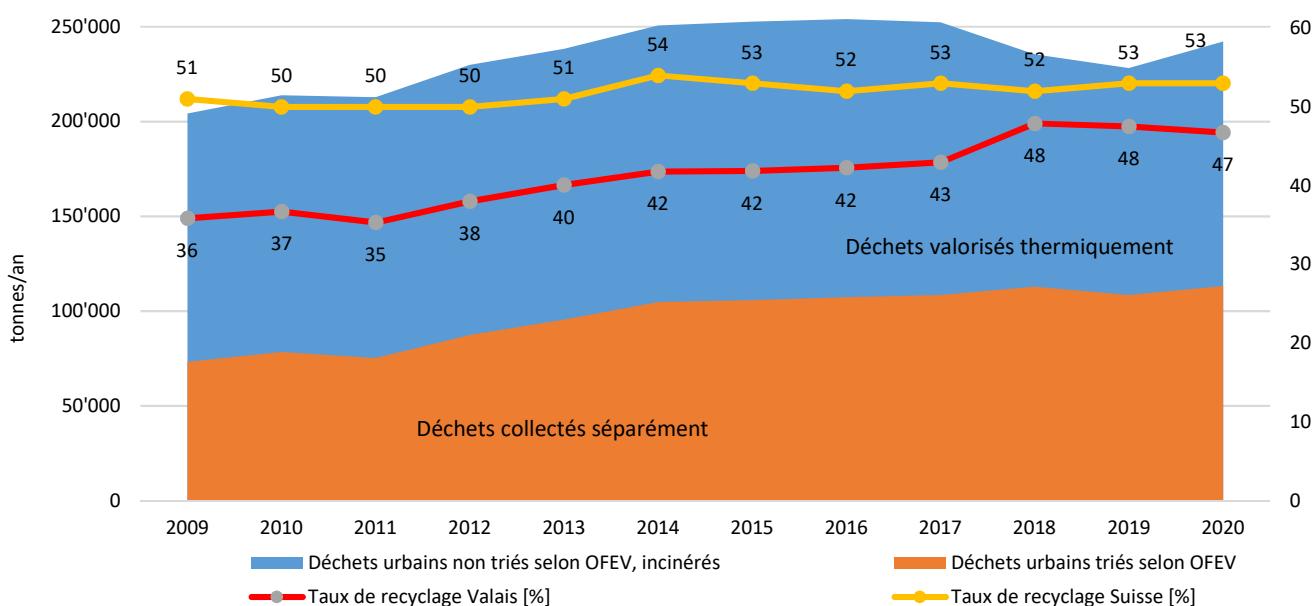
le papier/carton, les biodéchets (déchets d'origine végétale, animale ou microbienne), le textile, le verre, les piles, les appareils électriques et électroniques, le fer blanc et l'aluminium comme des déchets urbains triés. La quantité de déchets urbains produits correspond à la somme des déchets urbains collectés séparément et de ceux incinérés (valorisés thermiquement). La proportion de déchets urbains incinérés correspond au total des livraisons aux UVTD des communes ainsi que de 60% des livraisons des entreprises, ce mode de calcul étant proposé par l'OFEV.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DES COLLECTES SÉPARÉES EN 2020



⁴ Office fédéral de l'environnement

QUANTITÉ DE DÉCHETS URBAINS PRODUITS DANS L'ENSEMBLE DU CANTON



OBJECTIFS ET CONCLUSIONS

En Valais, le taux de recyclage a augmenté fortement ces dix dernières années mais s'est stabilisé depuis 2018, alors que la moyenne suisse est restée relativement stable durant la dernière décennie. L'entrée en vigueur de la taxe causale, d'abord dans le Haut-Valais, puis dans le Valais romand, en est une des raisons principales. Ce changement permet donc de se rapprocher de la moyenne suisse. Un effort, de l'échelle locale à l'échelle

nationale, est cependant encore nécessaire pour augmenter cette valeur ainsi que pousser à une diminution de la quantité totale de déchets. L'OFEV n'a pas défini de taux de recyclage à atteindre au contraire de l'Union européenne qui, elle, espère que son taux de recyclage moyen s'élève à 55% d'ici à 2025, et à 60% en 2030.

Thierry Pralong, Chef de section Eaux de surface et déchets

Marie Boillat, Collaboratrice scientifique